

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 JUIN 2023**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de juin deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2124-06-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 4.2 : Demande d'extension de délai pour le dépôt des rôles d'évaluation de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin.
- 2.- Ajout du point 5.2.1 D) : Démarches visant la reconnaissance de M. Paul-Émile Borduas à titre de personnage historique national ainsi que la maison Paul-Émile-Borduas comme lieu d'importance historique national.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2125-06-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} mai 2023 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Clarenceville - Règlement 428-19**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 428-19 adopté par le conseil de la municipalité de Clarenceville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute une classe résidentielle à la zone 203 située en périmètre d'urbanisation et modifie les dispositions concernant les abris d'autos temporaires et les apprentis.

B) **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

B.1 **Règlement 540-23**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 540-23 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute un règlement cadre pour les PPCMOI.

B.2 **Règlement 541-23**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 541-23 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement établit des règles relatives à la démolition d'immeubles.

C) **Municipalité de Lacolle - Résolution PPCMOI 2023-03-086**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution PPCMOI 2023-03-086 adoptée par le conseil de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, une dérogation au règlement de zonage pour les normes relatives aux aires de stationnement et au pourcentage de végétation en cours avant est préconisée pour le lot 4 938 751 situé sur la rue du Collège.

1.2 **Urbanisme - Divers**

1.2.1 **Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) -
Report d'adoption**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer le report de l'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques jusqu'à décembre 2023 et ce, dans la mesure où les enjeux juridiques de poursuites en expropriations déguisées seront réglés par le gouvernement du Québec. En l'occurrence, malgré que l'ensemble des travaux ait été réalisé, il est préférable d'attendre les modifications législatives sollicités. Le tout fait suite au délai supplémentaire accordé aux MRC par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

1.2.2 PAVL - Approbation du MTMD

Le directeur général soumet que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a approuvé le Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale en date du 6 mai 2023.

**1.2.3 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts -
Activité minière**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, fait état que peu d'activités minières sont susceptibles de se réaliser vu le faible potentiel du territoire par conséquent, les modalités de développements harmonieux de cette activité avec le milieu municipal déposées par le Ministère ont peu d'impacts.

1.2.4 Commission mixte internationale (CMI) - Recommandations

Les membres du comité administratif recommandent d'intervenir auprès des députés provinciaux et fédéraux du territoire afin de connaître les orientations des paliers de gouvernement quant à la concrétisation des recommandations de la Commission mixte internationale relativement aux mesures visant la protection contre les inondations.

1.2.5 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières - Besoins d'espaces

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer aux autorités du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que leur planification des besoins d'espaces 2024-2034 sont conformes aux orientations du schéma d'aménagement et de développement.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)

2.1.1 Conversion de prêt - Autorisation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la conversion d'un prêt temporaire en permanent, le tout contracté par DIHR dans le cadre du déploiement du réseau de fibres optiques sur le territoire. Cette portion des investissements de l'organisme était déjà cautionnée par la MRC pour un montant maximum de 3 591 363 \$.

**2.1.2 Demande de cautionnement -
Financement à long terme et des opérations**

Le directeur général soumet que des échanges interviendront préalablement à la séance régulière du 14 juin 2023 relativement à la demande de cautionnement sollicité par DIHR pour le financement à long terme des infrastructures de fibres optiques et la marge de crédit des opérations (maximum 12M\$). Les investissements réalisés au cours des dernières années pour couvrir l'ensemble du territoire n'ayant pas été cautionnés, DIHR a dû prendre à même ses revenus et liquidités pour financer les projets. Par ailleurs, les subventions gouvernementales n'ont pas encore toutes été reçues.

2.2 Politique culturelle du Haut-Richelieu

2.2.1 Plan d'action

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du Plan d'action de la Politique culturelle du Haut-Richelieu 2021-2031 réalisé par le Comité culturel du Haut-Richelieu et présenté aux membres du conseil en séance de travail le 17 mai 2023. Au cours des prochaines semaines, le conseil réfléchira sur l'ensemble du développement de la culture pour le Haut-Richelieu afin d'assurer une pérennité et des activités structurantes.

CAPV2023-06-06

Par ailleurs, des modifications bonifiant le Plan d'action seront apportées afin d'y arrimer les nouvelles obligations légales de la MRC, entre autres, relativement à l'inventaire du patrimoine. À suivre.

2.2.2 Offre de services - Étude sur la gouvernance

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt de l'offre de services de Zeste Conseils pour la réalisation d'une étude sur la gouvernance des activités et du développement en culture pour le Haut-Richelieu. L'octroi de tout contrat est suspendu pour permettre une réflexion sur l'ensemble du développement culturel régional à long terme.

2.2.3 Tourisme Haut-Richelieu - Direction générale

Le directeur général soumet que la directrice générale de Tourisme Haut-Richelieu quittera ses fonctions d'ici la fin juin 2023. Il est mentionné que des échanges interviendront avec les représentants de l'organisme relativement au développement et à l'évolution du dossier en tourisme pour la région.

2.3 Entente de développement culturel

2.3.1 Croix de chemin et églises

Les membres du comité administratif échangent sur les priorités à accorder pour la réfection de croix de chemin de même que l'acquisition et la préservation des églises sur le territoire. Le dossier est reporté au mois prochain.

2.3.2 Octroi d'aides financières

Le directeur général soumet qu'un appel de projets en médiation culturelle et « clientèle aînée » a été lancé le 21 mars 2023. Au 29 mai 2023, midi, quatre (4) projets en soutien à l'animation et « clientèle aînée » ont été déposés et un (1) projet a été reçu le 1^{er} juin 2023. Suite à l'analyse des projets par les membres du comité de suivi, trois ont été recommandés dont un sous certaines conditions. Deux projets n'ont pas été retenus, ne répondant pas aux critères. Un tableau des recommandations sera transmis aux membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 14 juin 2023.

2.3.3 Bilan d'étape

Les membres du comité administratif reportent au mois de juillet 2023 les discussions relatives au transfert des sommes prévues pour certaines activités et objectifs de l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Centre régional de compostage - Règlement d'emprunt

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 574 décrétant une dépense d'un montant maximal de 44 millions de dollars et un emprunt pour financer les dépenses reliées à l'acquisition d'actions de catégorie « D » de Compo-Haut-Richelieu inc.

3.2 Programme d'aide financière pour l'optimisation des écocentres - Dépôt de projet

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière de Recyc-Québec visant l'optimisation des écocentres;

CAPV2023-06-06

CONSIDÉRANT les besoins des 3 écocentres du territoire de la MRC du Haut-Richelieu afin d'améliorer et optimiser son réseau voué aux trois RV;

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue des dépenses totales de 399 305\$ dont 206 013,50\$ potentiellement subventionnés;

EN CONSÉQUENCE;

2126-06-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 206 013,50\$ auprès de Recyc-Québec;

DE CONFIRMER l'engagement de la MRC du Haut-Richelieu à verser sa contribution financière pour un montant de 88 291,50\$;

D'AUTORISER le préfet ou en son absence, le préfet suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à procéder aux signatures requises;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.0 **ÉVALUATION**

4.1 **Engagement de personnel temporaire - Travaux d'inventaire en évaluation**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un membre du personnel du service d'évaluation de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT la pénurie d'emploi de ressources qualifiées;

CONSIDÉRANT les échéanciers de travaux prévus à la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE;

2127-06-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le directeur général à procéder à l'engagement de personnel temporaire pour réaliser les travaux d'inventaire en évaluation, soit Mme Ena Sarai Bravo Milla et M. Jolin Boudreau;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le surplus non affecté de la Partie II, si requis.

ADOPTÉE

5.0 **FONCTIONNEMENT**

5.1 **Finances**

CAPV2023-06-06

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 juin prochain

5.1.2 Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) - Financement

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC du Haut-Richelieu est l'hôte du Colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) au cours du mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE;

2128-06-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise une contribution financière afin que chaque participant au colloque puisse recevoir un échantillonnage de produits du territoire en guise de manifestation de bienvenue;

D'INVITER chacune des municipalités à contribuer au contenu de cet emballage avec ses outils de promotion;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt des rôles d'évaluation - Demande d'extension de délai

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt des rôles d'évaluation pour les municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin au plus tard le 1^{er} novembre 2023, si requis.

5.2 Divers

5.2.1 Demandes d'appui

A) Retraits minimums obligatoires annuels - FERR

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC de Rouville afin que le gouvernement fédéral élimine les retraits minimums obligatoires annuels régissant les Fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR).

B) Bonification du taux d'imposition des pompiers volontaires

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que le gouvernement du Québec bonifie le taux d'imposition des pompiers volontaires.

C) Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Construction d'une école primaire

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix relativement à la construction d'une école primaire sur son territoire.

**D) Reconnaissance de M. Paul-Émile Borduas
et de la maison Paul-Émile Borduas**

Les membres du comité administratif recommandent un appui aux démarches du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire relativement à la reconnaissance de M. Paul-Émile Borduas, peintre, comme personnage historique national ainsi que la maison Paul-Émile-Borduas comme lieu d'importance historique national.

Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, quitte la réunion.

5.2.2 MTMD - Rencontre

Le directeur général soumet que les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable présenteront la programmation 2023-2025 aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 14 juin 2023.

5.2.3 Congrès annuel de la FQM - Logistique

Le directeur général soumet qu'aucune salle n'est disponible au sein de l'hôtel Delta dans le cadre du congrès annuel de la FQM. Par ailleurs, après discussion, les membres du comité administratif comprennent que cette suite logistique ne pourra plus être réservée vu les exigences et contraintes de l'hôtel.

5.2.4 Site Web et refonte de l'image de marque

Mme Caroline Nguyen Minh présente l'état d'avancement des travaux visant à la refonte du site Web et de l'image de marque de la MRC. À cet effet, deux appels d'offres seront publiés d'ici le 14 juin 2023 de sorte que le conseil de la MRC pourra octroyer les contrats de réalisation des travaux en juillet 2023. Deux groupes de réflexion « focus groups » interviendront, soit un premier avec les membres du conseil préalablement à la séance de juillet et un autre avec les employés de la MRC. Le tout se tiendra sur la base d'une participation volontaire.

6.0 COURS D'EAU

**6.1 Cours d'eau Petite rivière Bernier, branche 7B -
Saint-Blaise-sur-Richelieu**

6.1.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 7B de la Petite rivière Bernier située en la municipalité de Saint-Blaise-sur- Richelieu.

6.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant qu'il a été procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 7B de la Petite rivière Bernier le 1^{er} juin 2023, les membres du comité administratif recommandent d'octroyer le contrat à la firme J.A. Beaudoin construction ltée pour un montant de 43 236,65\$, taxes en sus. Un rapport d'ouverture de soumissions sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 13 juin 2023 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.2 Digues de la rivière du Sud

6.2.1 Remise en état des digues Lamoureux et rang des Côtes

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un mandat à la firme ALPG consultants inc. en vue d'établir les travaux requis pour la remise en état des digues Lamoureux et rang des Côtes, le tout pour un montant maximal de 29 600\$.

CAPV2023-06-06

6.2.2 Digues Lamoureux et rang des Côtes - Fauchage

2129-06-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise les travaux de fauchage des digues Lamoureux et Rang des Côtes par la firme Excavation David Frégeau inc., le tout pour un montant maximum de 15 000\$ (taxes incluses);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.2.3 Digues Melaven, Faddentown, McFie et Humeniuk - Fauchage

CONSIDÉRANT la soumission de la firme André Paris inc. datée du 29 mai 2023 au montant de 6 450\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE;

2130-06-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de fauchage des digues Melaven, Faddentown, Humeniuk et McFie de la rivière du Sud à la firme André Paris inc. pour un montant de 6 450\$, taxes en sus;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.3 Cours d'eau Labonté, branche 2 - Municipalité de Saint-Sébastien - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 2 du cours d'eau Labonté, à savoir : Tetra Tech QI inc. (21-050-039) 12 502,74\$; 9316-8631 Québec inc. 574,88\$; 9316-8631 Québec inc. 2 051,45\$; 9316-8631 Québec inc. 47 052,52\$; Tetra Tech QI inc. 5 673,33\$; Pertschy Peter 18,71\$; Frais de piquetage (matériel) 87,85\$; Frais d'administration 4 466,41\$ pour un total de 72 427,89\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2023-06-06

8.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2131-06-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 6 juin 2023.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier